



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 7 juillet 2022, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Damien Bertschy, Président.

Monsieur le Président Damien Bertschy ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 13 membres du Conseil général.

Absents excusés

Jérôme Benoit
Brigitta Gutmann
Floriane Perret
Nicolas Robert
Cynthia Uelligger

Absent non excusé

Steve Simon-Vermot

Poste vacant

0

Monsieur le Président Damien Bertschy constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022,
2. Demande d'un crédit de fr. 79'000.- permettant la rénovation du système de ventilation du Centre polyvalent du Bugnon,
3. Demande d'un crédit de fr. 157'000.- permettant de rénover les pans Nord et Est du toit du collège.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022

Monsieur le Président Damien Bertschy ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Vincent Robert signale qu'en page 3, il est question de l'annonce, par Monsieur Yvan Monard, d'une conférence de presse le 23 juin 2022 à propos de la domiciliation, alors que Monsieur Vincent Robert n'a rien entendu.

Monsieur Yvan Monard confirme avoir relayé cette information et que cette conférence de presse n'a pas eu lieu. Il n'en connaît pas la raison.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 79'000.- permettant la rénovation du système de ventilation du Centre polyvalent du Bugnon

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre la discussion générale.

Monsieur Damien Benoit annonce que le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal ainsi que de la note technique du bureau Masai.

L'installation de ventilation actuelle ayant plus de 30 ans, il est compréhensible qu'elle doive être remplacée et plus uniquement rafistolée. Bien que ces travaux n'amèneront pas de plus-value au bâtiment, il est judicieux d'entretenir ces installations avant que d'autres problèmes, comme l'humidité, surviennent.

Le groupe PLR recommande d'accepter ce crédit.

Monsieur Sylvain Nussbaumer relève que le Centre sportif du Bugnon est plus que trentenaire; il est donc normal que certains éléments techniques soient fatigués. La solution proposée paraît raisonnable et c'est pourquoi le groupe PDI accueille favorablement cette demande de crédit.

Au nom des membres de l'Union sportive, qui est en copropriété, Monsieur Sylvain Nussbaumer tient à remercier la Conseillère communale en charge de ce projet, qui a dès le début, tenu au courant l'USP de l'avancement de ce dossier. Cela n'a pas toujours été le cas pour d'autres affaires où l'USP a été mis devant le fait accompli. Cette façon de procéder paraît la bonne et l'USP espère que ce sera le cas pour d'éventuels autres dossiers où la copropriété est concernée.

Monsieur Dimitri Maire indique que le Parti Socialiste et Libre a pris connaissance du projet de rénovation de la ventilation du Centre polyvalent du Bugnon et aimerait avoir des précisions sur les points suivants :

1. Dans quel délai les travaux seront exécutés après l'acceptation de l'arrêté ?
2. Quelle est la durée de la rénovation en question ?
3. La rénovation de la ventilation peut-elle être effectuée n'importe quand ?

Ces trois questions n'enlèvent rien au plein soutien du groupe Socialiste et Libre à cette demande de crédit.

Madame Silvia Robert répond aux trois questions dans l'ordre :

1. Les travaux vont être effectués encore cette année, dans la mesure où tout est disponible au niveau de l'approvisionnement des matériaux.
2. Les travaux sont prévus durant une semaine.
3. La fermeture du centre polyvalent ne sera pas nécessaire, étant donné que ces travaux concernent des installations techniques. Le Bugnon pourra continuer de fonctionner normalement, même sans ventilation durant une semaine.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix.

3. Demande d'un crédit de fr. 157'000.- permettant de rénover les pans Nord et Est du toit du collège

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre la discussion générale.

Monsieur Alexis Maire annonce que le groupe Libéral-Radical accueille favorablement cette demande de crédit, comme pour la demande de crédit précédente. Il paraît judicieux de refaire correctement les parties trop usagées du toit du collège. Il est effectivement temps d'arrêter les frais et de repartir sur une base saine. C'est pourquoi le Parti Libéral-Radical encourage les membres du Conseil général à accepter cette demande de crédit.

Lors des discussions en séance de parti, une idée d'optimisation de ce projet a germé dans les rangs du PLR, grâce à Monsieur le Président Damien Bertschy. Etant donné que la commune financera de toute manière la pose et l'installation des échafaudages, il paraît judicieux, selon le groupe Libéral-Radical, de profiter de ces infrastructures pour équiper le toit du collège de panneaux solaires photovoltaïques sur son pan Sud et sur la toiture plate.

Grâce à cela, le bilan énergétique du collège est amélioré. L'électricité ainsi produite sera en grande partie autoconsommée car l'école est principalement utilisée la journée, ce qui permet d'amortir plus rapidement l'investissement. Cela permettra d'utiliser le fonds communal sur l'énergie et en plus de cela, ce projet est complémentaire et en adéquation avec la stratégie énergétique fédérale.

C'est pourquoi le groupe PLR propose l'amendement suivant de l'article premier de l'arrêté : « Un crédit de fr. 190'000.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de rénover le pan Nord et Ouest du toit du collège et pour poser une installation solaire photovoltaïque rapportée de 13 KWc (~60 m²) sur le pan Sud et sur la toiture plate du collège. »

Le Parti Libéral-Radical recommande l'acceptation de ce rapport ainsi que son amendement.

Monsieur Vincent Robert indique que le groupe PDI soutient unanimement le rapport soumis ce soir. Cette rénovation de toiture est devenue indispensable du fait des nombreuses réparations qui ont dû être entreprises ces dernières années. Le groupe PDI est convaincu qu'il est nécessaire d'entretenir continuellement les bâtiments communaux, malgré les coûts que cela engendre annuellement. Le Parti Démocratique Indépendant encourage les membres du Conseil général à soutenir l'arrêté proposé ce soir, ce qui permettra au locataire de l'appartement de dédier à nouveau ses casseroles à des missions de cuisine et non plus comme réceptacles à gouttières.

Madame Clotilde Richard relève que le Parti Socialiste et Libre soutient le projet ainsi que l'amendement. En effet, profiter des échafaudages et également du soleil dans un bâtiment consommant principalement le jour semble une bonne idée.

Monsieur le Président Damien Bertschy ouvre la discussion relative à l'amendement.

Monsieur Vincent Robert a été pris de court avec cet amendement. Il ne voit pas d'un bon œil de sortir une offre d'Internet à la dernière minute pour un projet aussi important. Il faudra de toute façon mettre des échafaudages du côté Sud et ceux qui seront au Nord ne serviront à rien du tout. Pour la partie plate du toit, l'accès se fait depuis l'appartement. Pour monter les panneaux, cela se fait à l'aide d'une grue.

De plus, le pan Sud est très mal adapté à un projet photovoltaïque en raison de sa pente. Monsieur Vincent Robert ne voit pas du tout arriver à mettre 60 m² de panneaux pour fr. 30'000.- car actuellement, les prix sont à peu près le double, d'autant plus que la subvention pour les collectivités publiques n'existe pas.

C'est comme si on arrivait maintenant avec une offre de crédit hypothécaire trouvée sur Internet à 0.5% sur 10 ans. Il s'agit d'offres qui servent à attirer, d'autant plus que la commune a déjà des plans d'investissements. De raboter les capacités d'investissements de la commune comme ça ne paraît pas du tout la bonne solution. Dans tous les cas, on ne peut pas tout faire avec les finances

communales. On ne peut pas donner des centaines de milliers de francs à des projets et puis encore financier du photovoltaïque sur tous les bâtiments. Le fonds sur l'énergie est déjà prévu pour d'autres projets.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Vincent Robert est d'avis de refuser totalement cet amendement. Le fond est bon mais pas la manière dont il est amené.

Même s'il est favorable à ce genre de projets, **Monsieur Sylvain Nussbaumer** pense aussi que c'est amené sur le tard. A se poser la question si ce toit est vraiment adapté à cela. En effet, il y a aussi des lucarnes en bas du toit qui vont retenir la neige qui peut-être stagnera. Il faut alors peut-être un peu plus amener le projet en avant car il est posé vite fait et il faudrait voir s'il est réaliste et s'il est opportun de le réaliser sur ce toit. Ce n'est pas le projet photovoltaïque qui gêne Monsieur Sylvain Nussbaumer, mais plutôt son emplacement, car il y a d'autres toits qui seraient plus adaptés. Par contre, il semble déjà plus simple d'équiper le toit plat du collège, mais cela en vaut-il la peine ?

Pour toutes ces raisons, Monsieur Sylvain Nussbaumer est opposé actuellement à se décider aujourd'hui sur cet aspect.

Madame Silvia Robert précise que la commune doit de toute façon fournir à l'Etat le Plan communal des énergies à l'horizon 2029-2030 et dans ce cadre, un projet plus global va être réfléchi.

Il ressort d'une brève étude menée dans la journée de l'avenant proposé qu'il ne s'agit pas du toit le plus adapté pour que ce soit efficient au niveau énergétique, même si Madame Silvia Robert trouve pertinent de produire de l'électricité là où on l'utilise la journée.

Au niveau des prix, il y a beaucoup d'éléments pour lesquels il faudrait compter le double par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui. De plus, le collège a beaucoup d'étages, ce qui nécessite beaucoup plus de travaux et de main d'œuvre pour l'adaptation d'un système photovoltaïque, ne serait-ce que pour raccorder l'onduleur qui serait situé au rez-de-chaussée, auprès du local technique. Ces éléments-là ne sont pas comptés suffisamment largement.

La commune a la volonté de respecter ce qui est demandé par le canton et peut-être, amener au Conseil général, dans un deuxième temps, un projet plus global et d'étudier tous les autres toits.

Une offre pouvant être contraignante, **Monsieur Vincent Robert** demande à son auteur de s'engager à faire les travaux à ce prix.

Monsieur le Président Damien Bertschy accepte la demande de Monsieur Alexis Maire de suspendre la séance.

A la reprise de la séance, **Monsieur Alexis Maire** déclare bien entendre les arguments du Parti Démocratique Indépendant mais il est moyennement d'accord avec plusieurs d'entre eux.

Sur le fait que les échafaudages ne seront pas utiles au projet photovoltaïques, il s'avère que l'isolation devra être montée, ce qui signifie que l'infrastructure sera déjà en place. De plus, il serait possible d'imaginer des barrières de toit plutôt qu'un échafaudage afin de limiter les coûts.

Concernant le devis, il n'est pas précis, sur le même modèle que tous les crédits soumis au Conseil général. Il s'agit d'estimations et non pas de chiffres exacts à respecter au centime. Si vraiment le Conseil général est en souci par rapport au montant du crédit voté, Monsieur Alexis Maire n'est pas contre le fait d'augmenter la somme demandée par le Conseil communal de fr. 40'000.- plutôt que de fr. 30'000.-.

Au niveau de l'onduleur, il peut être placé partout. Il n'est pas obligé de l'installer au sous-sol.

Ces chiffres n'ont pas été sortis du chapeau du groupe PLR, ils sont issus de personnes compétentes qui ont obtenu ces tarifs la semaine passée. Monsieur Alexis Maire ne pense pas qu'en une semaine, les montants vont doubler.

Finalement, contrairement à ce qui a été dit, la subvention existe pour les cantons et les communes au travers d'un fonds fédéral.

Monsieur Alexis Maire estime qu'un jour ou l'autre, il faudra installer des panneaux solaires photovoltaïques et il ne voit pas beaucoup d'autres bâtiments communaux où la consommation est de jour.

Au niveau des problèmes techniques que pose ce toit, **Monsieur Sylvain Nussbaumer** constate qu'il y a déjà des panneaux solaires thermiques au bas du toit. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques au-dessus d'eux amènera de la neige ce qui empêchera de chauffer l'eau.

Monsieur Sylvain Nussbaumer est tout à fait favorable à mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques, comme l'USP l'a par exemple fait sur le pan Sud de la patinoire, mais il estime que d'autres toits communaux sont plus intéressants que celui du collège. Il cite par exemple le pan Nord du Centre polyvalent du Bugnon car les panneaux solaires photovoltaïques actuels permettent tout à fait une utilisation au Nord, avec beaucoup moins de soleil. Pourquoi pas aussi, le dessus de la salle de gymnastique qui peut être très intéressant et où les passages de câbles seraient simples à faire. L'onduleur peut en effet être à différents endroits, mais les amenées électriques doivent tout-de-même être faites. De plus, le Centre polyvalent du Bugnon possède une ventilation qui fonctionne quasi toute la journée. Cette ventilation est de plus équipée de corps de chauffe pour aider à chauffer les salles.

Monsieur Sylvain Nussbaumer mettrait en place des installations photovoltaïques, mais pas partout. Au centre polyvalent, les coûts d'installation seraient bien plus intéressants qu'au collège et un rendement bien plus grand, que de mettre ces panneaux au collège et se priver encore du thermique qui est en-dessous.

Monsieur Yvan Monard corrige ce qui a été dit au niveau de l'emplacement des panneaux solaires thermiques. En effet, ils ne sont pas en-dessous du projet photovoltaïque, mais à l'autre bout du bâtiment, sur l'extension qui a été rénové en 1994.

A titre personnel, en tant que Conseiller communal, Monsieur Yvan Monard prendrait l'amendement plus comme une nécessité d'étudier le projet. Il trouverait dommage de se couper la possibilité d'avoir de l'autoconsommation. On a une question à laquelle on doit répondre : c'est de dire que dans les 10 prochaines années, on devra consommer 20% de moins d'énergie électrique. Ce genre de projets nous permettra d'atteindre cet objectif.

Monsieur Yvan Monard trouve également bonne l'idée de mettre des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du centre polyvalent, mais il s'agit ce soir de l'occasion de démarrer, de se lancer dans un premier projet où on est sûr d'avoir de la consommation directe et de répondre à ce qu'on nous demande de faire.

Monsieur Vincent Robert maintient le fait que la manière dont ce projet photovoltaïque a été amené n'est pas élégante. Il se demande aussi quel employé communal déneigera tout l'hiver les panneaux solaires installés sur le toit plat.

Au niveau de l'autoconsommation, étant donné que les frais du collège sont refacturés à une autre commune, la nôtre n'a rien à y gagner. De plus, il ne se passe rien dans le collège 13 semaines par année, ni les week-ends.

Monsieur Vincent Robert rappelle que lorsqu'il y a 10 ans, le groupe PDI avait proposé au Conseil général de profiter de l'échafaudage monté pour refaire les façades des salles de gymnastique, afin de changer des plaques d'Eternit, l'idée n'avait pas été bien accueillie sous prétexte que l'Eternit allait tenir encore 30 ans. Résultat, il s'agit de régulièrement changer des plaques depuis.

Dans tous les cas, la commune va devoir établir un projet énergétique. La commune y travaille déjà en cautionnant le chauffage à distance qui contribue déjà à ce plan énergétique global.

Monsieur Vincent Robert répète qu'il n'est pas contre l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, il est contre la manière d'avoir amené ce projet. Pourquoi alors, ne pas augmenter la demande de crédit initiale de fr. 100'000.- ce qui permettra certes de concrétiser ce projet, mais ne permettra plus aucun autre investissement. Beaucoup d'autres bâtiments communaux sont dans l'attente de rénovations, notamment de chauffage, d'isolation périphérique, ...

Monsieur Alexis Maire relève que la manière élégante et le timing n'est pas de la faute du Parti Libéral-Radical, il faut voir cela avec le Conseil communal.

Pour le reste, chacun son avis. Monsieur Alexis Maire peut comprendre les arguments de Monsieur Vincent Robert.

Au niveau du déneigement, Monsieur Alexis Maire ne pense pas que les employés vont faire six heures chaque jour pour déneiger ces panneaux. Ce ne sera de toute façon pas pire que de désherber à la main tout le village.

Monsieur Sylvain Nussbaumer revient sur le rectificatif amené par Monsieur Yvan Monard et pensait vraiment qu'il s'agissait de panneaux solaires thermiques visibles sur les orthophotographies. Cela intensifie par contre son sentiment qu'il ne s'agit vraiment pas du toit idéal pour installer des panneaux solaires photovoltaïques, car tenant compte de la présence de lucarnes, elles créent encore plus de retenues pour la neige que des panneaux solaires thermiques.

La seule chose qui pourrait être importante pour lui serait la question de l'autoconsommation, mais il peut y en avoir aussi au Centre polyvalent du Bugnon par exemple. Il faut faire attention à l'argent et essayer de le mettre à la bonne place.

Monsieur Didier Barth indique que ce projet est intéressant aux yeux du Parti Socialiste et Libre, surtout par rapport à l'autoconsommation. L'opportunité des travaux sur la pan Nord permettent d'économiser un peu d'argent.

Monsieur Didier Barth partage le fait que cet amendement signifie pour le Conseil communal qu'il doit étudier si dans cette enveloppe-là, le coup est jouable, ce qui semble possible selon un spécialiste. Si cela s'avère impossible, soit le Conseil communal revient avec une demande de crédit qui pourra être acceptée ou refusée ou soit le projet ne se fera pas comme ça.

Il s'agit par contre de l'un des bâtiments de la commune qui convient le mieux au niveau de la consommation. Cela n'empêche pas d'équiper d'autres bâtiments par la suite.

Concernant l'utilisation du fonds énergétique, Monsieur Didier Barth est tout-à-fait pour isoler des bâtiments, mais si on isole des bâtiments qu'on loue, les seuls bénéficiaires seront les locataires, alors qu'avec le collège, cela sera bénéfique à la population dans son ensemble ce qui semble un peu plus opportun que de faire bénéficier des locataires d'un fonds communal.

Monsieur Jean-Marc Robert souligne qu'on parle bien de la population de La Chaux-de-Fonds, car l'électricité est refacturée au cercle scolaire de cette ville.

Monsieur Yvan Monard confirme que les coûts du collège sont refacturés en intégralité à la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais la commune des Ponts-de-Martel les repaye via le prix de l'élève. Au final, le prix de l'élève est dépendant de la qualité des bâtiments de La Chaux-de-Fonds et des Ponts-de-Martel. C'est un ensemble dont on parle et on ne peut pas simplement dire que c'est à La Chaux-de-Fonds que l'on fait un cadeau car si la Chaux-de-Fonds a un cadeau, Les Ponts-de-Martel en bénéficient via le prix de l'élève qui potentiellement devrait descendre par rapport à la grandeur du cadeau.

Monsieur Jacques-André Cruchaud relève tout-de-même que ce gain est sensiblement dilué. Il demande combien consomme le collège.

Monsieur Yvan Monard ne connaît pas la réponse à cette question, mais il lui semble que le collège consomme 10'000 kw par année. Il s'agit d'une estimation qui doit être précisée via une étude.

Ce qui embête **Madame Silvia Robert** est que ce projet photovoltaïque sur le toit du collège ampute la capacité d'investissement de la commune et il ne sera ainsi pas possible de terminer des projet d'installation de pompes à chaleur par exemple dans les bâtiments locatifs ou les chaudières à mazout arrivent en fin de vie.

La capacité d'investissement est relativement limitée avec les projets en cours et il s'avère que l'installation solaire proposée aujourd'hui n'est pas de première nécessité, même si elle est actuelle et nécessaire. Financièrement, tous les projets ne pourront pas être menés à bien. De maintenir les immeubles communaux locatifs permet aussi à la commune d'investir, car c'est aussi grâce à cela que les banques prêtent de l'argent à notre commune. Il s'agit de bâtiments qui sont aussi vieillissants.

Le projet proposé ce soir ne paraît pas abouti à ce stade.

Monsieur le Président Damien Bertschy accepte la demande de Monsieur Vincent Robert de suspendre la séance.

A la reprise de la séance, **Madame Silvia Robert** annonce le retrait du rapport du Conseil communal relatif à la réfection du toit du collège, car il n'est clairement pas abouti et qu'il y a clairement un problème de priorité au niveau des choses à mettre en place au sein des différents bâtiments communaux. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais Madame Silvia Robert n'a pas assez d'éléments en main pour laisser évoluer la situation. Elle amènera au Conseil général la réfection du toit du collège ultérieurement, en même temps qu'un plan plus global des énergies.

La priorité, dans ce cas, était de rénover le toit du collège et l'on parvient à une situation dans laquelle on mélange tout.

Monsieur Didier Barth rappelle que selon le Règlement général de commune, le Conseil communal peut retirer un dossier avant l'entrée en matière mais pas après.

Durant une interruption de séance, **Monsieur le Président Damien Bertschy** contrôle ce point avec l'administrateur communal.

A la reprise de la séance, **Monsieur le Président Damien Bertschy** confirme les propos de Monsieur Didier Barth, conformément à l'article 3.19 alinéa 6 du Règlement général de commune. Le dossier ne peut alors pas être retiré.

Monsieur Vincent Robert relève qu'il est question, dans cet article, de « dossier » et non pas de « dossier amendé ». Dans ce cas, Monsieur Vincent Robert est d'accord que le Conseil général vote sur le dossier qui lui a été soumis ce soir. Lors de la décision d'entrer en matière sur le point 3 de l'ordre du jour, le Conseil général n'avait pas connaissance d'un quelconque amendement. S'il en avait eu connaissance, peut-être qu'il l'aurait combattu.

Monsieur Simon Kammer propose de voter les choses distinctement.

Monsieur le Président Damien Bertschy confirme qu'il s'agit de commencer par voter l'amendement. S'il est accepté, le Conseil général devra ensuite voter l'arrêté amendé.

Monsieur Vincent Robert n'est pas d'accord sur la façon de faire car dans ce cas-là, il s'agit de voter un amendement de fr. 40'000.-, pas de modifier la teneur de l'arrêté. En effet, l'amendement n'est pas de fr. 190'000.- mais de fr. 40'000.-. Il faut commencer par proposer au vote cet amendement car si le Conseil général est favorable à l'arrêté qui est proposé par le Conseil communal, sans l'amendement, il n'a pas la possibilité de se prononcer.

Monsieur Alexis Maire indique que si le Conseil général refuse la nouvelle teneur de l'article 1 (fr. 190'000.-) suite à l'amendement, il devra voter la teneur initiale de l'article 1 (fr. 157'000.-). L'amendement est en fait la modification de l'article premier.

Monsieur le Président Damien Bertschy soumet l'amendement au vote.

Cet amendement est accepté par 7 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention.

Monsieur le Président Damien Bertschy soumet ensuite l'arrêté amendé au vote.

Cet arrêté amendé est accepté par 7 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Simon Kammer** remercie les membres du Conseil général pour leur disponibilité durant ce début de vacances et de la suite qu'ils ont donnée aux rapports présentés.

Monsieur Simon Kammer cèdera la présidence du Conseil communal au 31 juillet 2022. Il a grandement apprécié cette tâche et remercie ses collègues de l'avoir supporté, ainsi que ses ordres du jour parfois chargés.

Le Conseil communal a élu son bureau pour l'année qui suit : Madame Silvia Robert reprendra la présidence pour la prochaine année et Madame Dominique Maire le secrétariat.

Madame Silvia Robert remercie les membres du Conseil général d'avoir accepté ses projets pour la rénovation des bâtiments communaux.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** clôt la séance à 21h.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Damien Bertschy

Alec Enderli